



Corée du Sud

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

Données générales

Capitale : Seoul

Monnaie : won (KRW)

Taux de change won/euro en avril 2015 :
1 160 KRW pour 1 EUR environ

Langue : coréen

Superficie : 99 678 km² (18 % de la superficie de la France métropolitaine)

Démographie :

- **Population** : 50,4 M habitants (estimation 2014)
- **Densité de population** : 505 hab/km² (plus de 4 fois la densité française)
- **Taux d'urbanisation** : 83,4 %
- **Espérance de vie à la naissance** : 81 ans (2011)
- **Croissance démographique** : + 0,5 %/an (estimation 2012)

Infrastructures

3 358 km de voies ferrées ; 15 aéroports dont 8 internationaux ; nombreux ports (Busan, 5^e port de conteneurs au monde)



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »¹

Données politiques

Un régime présidentiel monocaméral

La constitution en vigueur, datant de la démocratisation de 1987, a doté la 6^e République de Corée d'un régime présidentiel monocaméral donnant de larges pouvoirs au Président.

Le pouvoir législatif est exercé par une chambre unique, l'Assemblée nationale, composée de 299 députés élus pour quatre ans. Le système judiciaire coréen comprend douze juridictions de district (équivalents des tribunaux de grande instance), cinq cours d'appel sous l'autorité d'une Cour suprême, ainsi que d'autres juridictions spécialisées.

La Corée du Sud est divisée en 9 provinces et 7 villes métropolitaines autonomes (dont Seoul), dont les responsables, gouverneurs et maires, sont élus. Bien que les collectivités locales soient à l'origine de la moitié de la dépense publique, le gouvernement central reste prépondérant et assure près de 40 % de leurs ressources.

¹ La désignation « mer du japon » n'implique pas prise de position dans le différend qui oppose la Corée et le Japon sur l'appellation de cette mer.

Une présidente élue pour 5 ans en 2012

Les élections de décembre 2012 ont porté au pouvoir Mme PARK Geun-Hye, candidate du parti conservateur Saenuri (successeur du *Grand National Party* auquel appartenait également le président précédent M. LEE Myung-Bak), pour un mandat non renouvelable de cinq ans. Première femme élue à la présidence de la Corée du Sud, Mme Park, est la fille de M. Park Chung-Hee, qui dirigea la Corée « d'une main de fer » de 1963 à 1979. Le Saenuri contrôle également l'Assemblée nationale, suite aux élections législatives d'avril 2012, avec 43 % des sièges.

Données économiques en 2012-2013

Principaux indicateurs économiques par pays

Indicateurs	Corée 2013 (a)	Corée 2014 (estimation)	France 2014
PIB	1 304 Mds USD	1 417 Mds USD	2 060,6 Mds EUR
PIB par habitant (nominal)	25 975 USD	28 100 USD	
PIB par habitant (PPP)	33 791 USD	35 277 USD	45 384 USD
Taux de croissance du PIB	3,0 %	3,3 %	0,4 %
Taux d'inflation	1,14 %	0,83 %	0,5 %
Taux de chômage	3,1 %	3,5 %	10,0 %
Dettes publiques en % du PIB	33,9 %	35,7 %	95,0 %
Dettes extérieures en % du PIB	32,4 %	29,95 %	89,1 %

Sources : FMI, Banque centrale de Corée, CIA World Factbook - (a) : sous réserve de révision

Situation économique du pays

Passée en 2014 au 13^e rang des principales économies mondiales, la Corée affiche un PIB par habitant supérieur à 28 000 USD (en nominal), se plaçant ainsi parmi les pays les plus riches. Forte de groupes internationalisés comme Samsung, LG ou Hyundai/KIA, la puissante industrie coréenne figure parmi les *leaders* mondiaux de l'automobile, de la construction navale, de la construction ferroviaire, de la pétrochimie, de l'électronique grand public et de la construction industrielle.

Parmi les plus ouvertes au monde, l'économie coréenne est de ce fait très sensible à la conjoncture internationale, et a été durement frappée par la crise de 2008-2009. Très dépendant de la demande extérieure, notamment en provenance des pays asiatiques dont la Chine, mais aussi des États-Unis et de l'Union européenne, le pays a connu en 2013 un redémarrage de sa croissance (+ 3 % contre + 2 % en 2012) qui s'est confirmé en 2014 (+ 3,3 %) mais à un niveau inférieur aux objectifs fixés par la présidente coréenne, Mme Park Geun-Hye. Les prévisions pour 2015 viennent d'ailleurs d'être revues à la baisse, notamment par le FMI (+ 3,3 % contre 3,7 % en février dernier) et la Banque centrale coréenne (+ 3,1 % contre 3,8 % en janvier 2015). De plus en plus fortement concurrencée par la Chine dans ses secteurs industriels traditionnels, ainsi que par le Japon qui a volontairement dévalué sa monnaie depuis fin 2012, la Corée ambitionne aujourd'hui de développer de nouveaux relais de croissance en mettant en œuvre le concept d'économie créative, imaginé par la présidente, Mme Park Geun-Hye. Le ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Énergie (MOTIE) a ainsi annoncé en décembre 2013 un 6^e plan de développement industriel coréen qui identifie 14 filières industrielles d'avenir, dans les domaines des systèmes complexes, de l'industrie liée à l'énergie, des matériaux et composants nouveaux, et de l'industrie « créative ».

Politique économique et monétaire du pays

L'année 2010 a marqué la fin de la vigoureuse politique de relance mise en œuvre en 2008.

Depuis fin 2011, les autorités coréennes ont fait le choix de soutenir les principaux moteurs de l'économie coréenne, les exportations et la demande intérieure, en réduisant le taux directeur interbancaire coréen (1,75 % actuellement).

Parallèlement, le Gouvernement et la Banque centrale sont parvenus à limiter les pressions inflationnistes (l'inflation, qui avait atteint un pic de 5,3 % en août 2011 en rythme annuel, est retombée sous les 2 % à partir d'août 2012 et même en dessous de 1 % en 2014). Concernant le taux de change, la monnaie locale s'est assez sensiblement appréciée depuis le 1^{er} semestre 2012 par rapport au yen et au dollar US, et depuis début 2015, par rapport à l'euro, ce qui compromet la compétitivité prix des produits *made in Korea* et inquiète les autorités économiques coréennes et les milieux d'affaires.

La présidente coréenne a annoncé fin 2013 un plan triennal 2014-2017, qui fixe 3 axes d'action gouvernementale pour le soutien à la croissance. Il s'agit principalement de réformer le secteur public, de rééquilibrer la croissance vers la consommation intérieure et de promouvoir l'économie créative. Les objectifs fixés pour 2017 sont d'atteindre 4 % de croissance, un taux d'emploi de 70 % et un revenu par habitant de 40 000 dollars.

Accords politiques, juridiques et multilatéraux

La Corée du Sud est membre des principales organisations internationales : Nations Unies, G20, OCDE et OMC. Le pays fait également partie de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de l'ASEAN + 3 qui inclut l'ASEAN, la Chine, le Japon et la Corée du Sud.

Le gouvernement coréen a signé la plupart des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de propriété intellectuelle comme l'acte fondateur de l'OMPI en 1979 ou le protocole de Madrid de 2003 relatif à l'enregistrement international des marques.

Les accords de libre-échange de la Corée

Une politique d'accords de libre-échange (ALE) menée tambour battant

La Corée a engagé depuis le début des années 2000 une politique d'accords de libre-échange bilatéraux. On note une nette accélération en 2014 avec 5 accords finalisés dont celui avec la Chine.

Les accords de libre-échange conclus :

(*) non encore entrés en vigueur - (**) négociations conclues. Devraient être signés au 1^{er} semestre 2015.



Les accords de libre-échange en négociation (avec leur date d'entrée en négociation) :



Outre les accords présentés ci-dessus, des projets d'accords de libre-échange avec le Mercosur, la SACU (*Southern African Customs Union*), la Malaisie, la Thaïlande, la Russie, la Mongolie, Israël, l'Amérique centrale, l'Asean + 3 et l'Asean + 6 sont actuellement à l'étude.

Les divers accords conclus, en négociation et en projet, conduiront à terme à ce que 88 % des échanges de la Corée (base 2009) soient couverts par un accord de libre-échange.

L'accord de libre-échange Union européenne-Corée : de nouvelles opportunités pour les entreprises françaises

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, cet accord de libre-échange ouvre de nouvelles opportunités aux entreprises françaises et pourrait permettre le doublement des échanges bilatéraux entre la France et la Corée du Sud au cours des 20 prochaines années.

L'ALE Union-européenne-Corée prévoit une suppression totale des droits de douane pour 70 % des lignes tarifaires dès son entrée en vigueur en 2011, puis, progressivement, pour 98,7 % des lignes tarifaires, soit pour la quasi-totalité des produits, à quelques exceptions près dans le secteur agricole. L'accord prévoit que les droits de douane non immédiatement supprimés au 1^{er} juillet 2011 seront éliminés sur une période de 3, 5 ou 7 ans. Certains produits (agricoles notamment) sont exclus de l'accord et pour quelques catégories de produits très peu nombreuses, il est prévu un démantèlement plus long (sur 15 ans au maximum).

Les démantèlements tarifaires ont bénéficié dès 2011 en particulier au composants automobiles, aux produits chimiques, engrais et préparations pharmaceutiques, aux vins, aux fromages et au beurre (sous contingents à droit zéro), aux eaux de toilette, cosmétiques et produits d'hygiène, aux produits textiles et chaussures, aux équipements et machines.

L'accord prévoit une auto-certification de l'origine UE des produits par l'exportateur. Lorsque le montant d'exportation dépasse 6 000 EUR, ce dernier est tenu de solliciter le statut d'exportateur agréé auprès des Douanes françaises.

Commerce extérieur

Une économie très ouverte aux importations

Le montant des importations de la Corée a représenté 36 % de son PIB en 2014 et 10 450 USD par habitant. À titre de comparaison, le montant des importations du Japon représentait, en 2012, 12 % de son PIB et 5 400 USD par habitant.

La Chine est le 1^{er} partenaire commercial de la Corée et absorbe 25 % des exportations coréennes (2014). La Corée est aussi depuis 2013 le 1^{er} fournisseur de la Chine, devant le Japon.

Exportant majoritairement des produits finis à haute valeur ajoutée (électronique, navires, véhicules) et important principalement des matières premières (carburants, minerais...), la Corée bénéficie d'excédents commerciaux structurels.

L'année 2014 s'est caractérisée par un excédent commercial de 48 Mds USD, en nette augmentation (+ 9 %) par rapport à 2013, grâce à un maintien de la croissance des exportations (+ 2,4 % contre + 2,1 % en 2013) alors que les importations repartaient à la hausse (+ 2 %) après deux années de baisse (- 0,8 % en 2013 après - 0,9 % en 2012). En 2014, l'ensemble des échanges (importations + exportations) s'est maintenu au-dessus du seuil des 1 000 Mds USD pour la troisième année consécutive (1 099 Mds USD dont 573 Mds USD d'exportations et 526 Mds USD d'importations). La Corée gagnerait en 2014 deux places au classement des principaux pays exportateurs, devenant 5^e au détriment de la France et du Royaume Uni et derrière le Japon.

L'UE, troisième partenaire commercial de la Corée

Le marché européen est le 3^e débouché de la Corée, derrière la Chine et les États-Unis : 9,1 % des exportations coréennes lui sont destinées, avec un montant en augmentation l'an dernier, pour la première fois depuis la mise en vigueur de l'ALE UE-Corée.

Par ailleurs, l'UE est, depuis l'an dernier, le 2^e fournisseur de la Corée du Sud avec 12 % de part de marché, derrière la Chine, mais devant le Japon et les États-Unis. À 62 Mds USD, les importations coréennes en provenance de l'UE ont

augmenté de 10 % en 2014 (après + 12 % en 2013), sous l'effet, entre autres, de l'accord de libre échange, ce qui a permis à l'UE de dégager un excédent commercial record de plus de 9 Mds USD. Les importations provenant de l'UE consistent majoritairement en équipements mécaniques et électriques, en véhicules et en matériels de précision et d'optique.

Un excédent commercial retrouvé pour la France depuis 4 ans

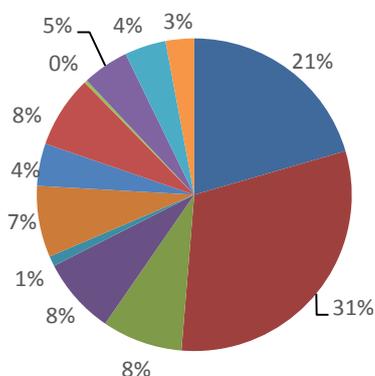
Commerce bilatéral France-Corée (Mds EUR)	2011	2012	2013	2014
Importations (Corée → France)	3,62	3,37	3,88	3,03
Exportations (France → Corée)	4,19	3,68	4,24	4,95
Solde	+ 0,57	+ 0,31	+ 0,36	1,92

Source : Douanes françaises

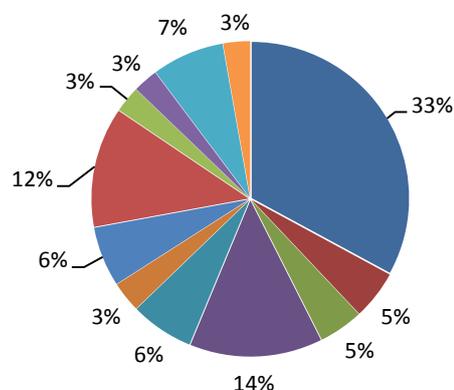
Avec 1,14 % de part de marché, la France est le 3^e fournisseur européen de la Corée, derrière l'Allemagne (3,7 %) et le Royaume-Uni (1,18 %). 2011 a marqué le retour à un excédent commercial avec la Corée, après 8 années de déficit, et celui-ci a explosé en 2014 sous l'effet combiné de la hausse des exportation françaises (due très largement à l'aéronautique) et de la baisse des importation depuis la Corée. De ce fait, la Corée est devenue en 2014 le 5^e excédent mondial de la France et le 3^e d'Asie, derrière Singapour et Hong Kong.

Au fil des années, les contrats du TGV ou la vente des Airbus ont contribué à accroître la visibilité de la France en Corée, notamment dans les secteurs de l'aéronautique, des transports, de l'énergie, de l'environnement ou des travaux publics. La France conserve également un excellent positionnement dans les biens de consommation (luxue, mode, maroquinerie et produits de beauté) et dans l'agroalimentaire (vins, fromages, viande). Les exportations françaises comptent aussi une part significative de demi-produits et équipements industriels.

- Matériel de transport (automobiles, navires, avions)
- Produits électroniques, informatiques et optiques
- Équipements électriques et ménager
- Machines industrielles et agricoles, machines diverses
- Produits agroalimentaires
- Produits pétroliers raffinés et coke
- Textile habillement, cuir et chaussures
- Produits chimiques, parfums cosmétiques
- Produits pharmaceutiques
- Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers
- Produits métallurgiques et métalliques
- autres



Importations françaises 2014



Exportations françaises 2014

Source : Douanes françaises

Quelques exemples de secteurs porteurs pour l'offre française

Produits	1	2	3	4	5
Agroalimentaire					
Vins	137	30,6	1	++	=
Chocolat (hors poudre de cacao)	241	6,1	8	++	--
Viandes porcines	882	3,8	7	++	--
Fromages	375	6,3	3	++	=
Produits de la boulangerie/pâtisserie	247	2,6	1	++	++
Nouvelles technologies					
Appareils électriques d'amplification du son	21	0,65	12	+	++
Autres convertisseurs statiques, électrique	1 189	2,7	5	+	++
Autres instruments et appareils de navigation	11,3	23	2	+	+
Parties de circuits électroniques intégrés	54	1,36	6	+	+
Industrie, transport, infrastructures					
Compresseurs pour air et gaz, hottes	137	21	1	+	+
Appareils électriques de signalisation pour voies ferrées	14	44	1	-	+
Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale	11	15	2	+	-
Robinets, valves et articles similaires	82	5	7	+	+
Aeronefs	1158	70	1	++	++
Mode, habitat, santé					
Parfums et eaux de toilette	105	50,9	1	+	++
Produits de beauté et de maquillage	716	27	2	+	+
Produits pharmaceutiques	3 668	6,1	4	++	=
Maroquinerie	1 636	14,4	3	++	-

Légende des entêtes de colonnes :

- 1 : Montant des importations coréennes en 2014 (M EUR)
- 2 : Poids de la France/ importations coréennes 2014 (%)
- 3 : Rang fournisseur de la France 2014
- 4 : Tendance du secteur (2010-2014)
- 5 : Tendance part française (2010-2014)

Source : Ubifrance d'après GTI (si utilisation des tableaux des Panoramas mondiaux)

Selon les estimations des Douanes, 5 600 entreprises françaises exportent vers la Corée dont 65 % de PME, et 400 à 450 nouvelles entreprises françaises approchent le marché coréen chaque année.

Outre l'exportation en direction du marché coréen, des opportunités existent également pour les entreprises françaises, via des partenariats avec les groupes coréens dans le cadre de projets ou contrats sur pays tiers.

Les investissements

Une économie également très ouverte aux investissements

Les investissements directs étrangers (IDE) ont été libéralisés en Corée après la crise financière de 1997 et sont, depuis, devenus un facteur important de la croissance économique du pays. Sur la période récente, les IDE ont marqué le pas au début de la décennie, rattrapés par la crise économique mondiale et affectés par le renforcement graduel du Won.

La tendance s'est cependant inversée en 2014 avec un montant record de 19 Mds USD, marquant une reprise des investissements japonais, et une très forte augmentation des investissements chinois et sigapouriens. L'UE représentait pour sa part un tiers des IDE entrants en Corée l'an dernier (en augmentation de 35 %).

La Corée est, depuis 2006, investisseur net à l'étranger en flux et, depuis 2008, en stock, signe de l'internationalisation croissante de son industrie. Les investissements coréens se portent de plus en plus vers les pays asiatiques, ASEAN en tête, participant à l'intégration économique régionale croissante de la région. En 2014, les flux d'investissements sortants de Corée ont représenté 35 Mds USD, et se sont portés principalement vers les États-Unis (9,2 Mds), la Chine (3,75 %), les îles Caïman (2,83 Mds), le Vietnam (2,1 Mds) et le Canada (1,52 Md).

Des flux d'investissement en hausse entre la Corée et la France

De source coréenne, la France serait remontée en 2013 à la 5^e place des pays investisseurs en Corée, au 2^e rang européen derrière les Pays-Bas. En effet, sur l'année 2013, les flux d'investissements provenant de France ont plus que doublé à 530 M USD alors que ceux des autres principaux pays de l'UE se contractaient.

Quant aux stocks d'investissements directs de la France en Corée, ils n'ont cessé d'augmenter ces dernières années en parallèle à l'appréciation du won. Les IDE français en Corée du Sud sont majoritairement positionnés dans les secteurs de la banque, de l'assurance, de l'automobile, de la chimie et des matériaux.

Plus de 180 entreprises françaises sont présentes en Corée du Sud (sous tous types de formes d'implantation : filiales et bureaux de représentation).

Les quatre premiers investisseurs français en Corée sont BNP Paribas, Lafarge, Total et Renault. Au-delà, l'implantation française en Corée est très diversifiée : transports collectifs (Alstom, STS Transport et RATP Transport Veolia), banque et assurance (BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole, AXA), agroalimentaire (Danone, qui a ouvert sa première usine en Corée en septembre 2009, et Pernod Ricard), automobile avec la prise de contrôle de Samsung Motors par Renault, pétrochimie avec Samsung-Total, pharmacie avec Sanofi-Aventis, construction (Bouygues, Lafarge, Saint Gobain), défense à travers la *joint-venture* entre Thales-Samsung, aéronautique avec EADS.

Du côté coréen, les flux d'IDE vers la France ont connu depuis 2007 une forte hausse, après une longue phase de repli consécutive à l'introduction et à l'appréciation régulière de l'euro, mais ont subi une très forte baisse en 2012.

Prospecter le marché coréen

Avant le départ, comment préparer votre voyage ?

Formalités administratives

Pour les voyages touristiques en Corée du Sud et les voyages d'affaires « à but non lucratif » (prospection commerciale, etc.) d'une durée de 90 jours maximum, aucun visa n'est requis pour les ressortissants français. Seul un passeport ayant une durée de validité supérieure à six mois doit être présenté aux Douanes coréennes.

Cartes de visites

Elles sont systématiquement échangées, en général au moment des salutations et des présentations. Vous devez donc prévoir une réserve importante de cartes de visites. En cas de besoin, des cartes de visite peuvent néanmoins être imprimées très rapidement dans les grands hôtels.

Les cadeaux

Les cadeaux font partie intégrante de la tradition coréenne des affaires. Les visiteurs étrangers se voient souvent remettre de petits présents. Il est donc recommandé de préparer des cadeaux. Pour un premier voyage, les articles de bureau au logo de son entreprise ou les symboles de sa région sont appropriés. Un objet d'une grande marque française, avec un bel emballage, est toujours apprécié. Si l'on destine un cadeau à tous ses interlocuteurs, il faut veiller à ce que la personne de plus haut rang reçoive le cadeau le plus prestigieux. Il n'est pas d'usage d'ouvrir les cadeaux devant la personne qui les offre. D'une manière générale, il faut se garder d'offrir des cadeaux de valeur trop élevée car la tendance dans la société coréenne en général et dans les entreprises en particulier est à un renforcement des normes d'éthique.



Les plaquettes

À défaut de traduire vos plaquettes et présentations d'entreprise, pensez à disposer de versions en anglais qui suffiront dans un premier temps.

Électricité

Le courant de basse tension est distribué généralement en 220 volts, mais les prises de 110 volts ne sont pas rares. Les prises de 220 volts correspondent généralement aux normes allemandes. Attention : la fréquence du courant est de 60 Hz en Corée du Sud contre 50 Hz en France, il importe donc de bien vérifier que les appareils prévus pour 50 Hz peuvent également fonctionner correctement en 60 Hz.

Préparation du budget : frais à prévoir pour une mission d'affaires de 5 jours en Corée

Prestations	Coûts
Billet d'avion Paris-Séoul (classe économique) A/R	Entre 1 120 EUR et 2 000 EUR
Transport (A/R) aéroport-centre-ville	Entre 28 EUR (navette) et 138 EUR (taxi)
Hébergement hôtel 3-4* (4 nuits)	Entre 600 EUR et 850 EUR
Transports (taxi) pour 5 jours	Entre 140 EUR et 245 EUR
Restauration (2 repas par jour)	Entre 350 EUR et 800 EUR
Interprète simple	Entre 860 EUR et 2 700 EUR
Total	Entre 3 098 EUR et 6 733 EUR (4 916 EUR en moyenne)

À l'arrivée, gérer la logistique

Fuseau horaire

La Corée est en avance sur la France :

- de 8 heures quand la France est à l'heure d'hiver : il est 20 heures à Séoul quand il est midi en France ;
- de 7 heures quand la France est à l'heure d'été : il est 19 heures à Séoul quand il est midi en France.

Monnaie et change

La devise coréenne est le won sud-coréen (KRW). À titre indicatif, au 20 avril 2015, le taux de change était d'environ 1 165 KRW pour 1 EUR. Le plus simple est d'acheter des wons à votre arrivée à l'aéroport, soit en changeant des euros dans un des bureaux de change, soit en retirant directement des wons dans un distributeur automatique.

Attention : Tous les distributeurs de billets n'acceptent pas les cartes bancaires internationales. Mais il est assez aisé d'en trouver, notamment dans les succursales de banques, dans les centres commerciaux, dans les stations de métro, voire dans les multiples « *convenience stores* » ouverts 24 heures sur 24. Il est également possible (mais moins pratique) de changer dans les banques et dans les grands hôtels. La plus grosse coupure est le billet de 50 000 KRW (environ 43 EUR). Le coût de la vie est globalement similaire à celui de la France à Séoul, et généralement inférieur dans le reste du pays.

Portable

- *Comment utiliser son téléphone portable français en Corée :*

La 3G et la 4G fonctionnent en principe mais il arrive qu'un téléphone français (même 3G, Blackberry, iPhone ou autre) ne fonctionne pas ou seulement partiellement en Corée. Pour les abonnements 3G, le *roaming* est en principe automatique, il faut se renseigner auprès de son opérateur.

- *Comment louer un téléphone portable en Corée :*

Il est aisé et assez bon marché de louer un téléphone à l'aéroport aux guichets RENT-A-PHONE des opérateurs télécom (SK Telecom, KT ou LG Telecom). Il y a deux formules possibles :



- **Automatic Roaming Service** : location d'un téléphone pour y placer sa propre carte SIM. Les opérateurs SKT, KT et LG U+ permettent d'utiliser une carte SIM étrangère, donnant ainsi accès à son annuaire personnel s'il est stocké sur la carte SIM. Les frais de location sont de 1 300 KRW par jour environ. Les frais de communication seront à régler auprès de l'opérateur français. Ce service ne fonctionne que si l'on dispose d'un abonnement avec option de *roaming* international. Dans ce cas, la terminaison locale des appels entrants internationaux est à votre charge.
- **Rental Roaming Service** : location d'un téléphone avec un numéro de téléphone coréen. Les frais de location sont de 3 000 KRW par jour, plus environ 660 KRW par minute de communication locale. Dans ce cas, la terminaison locale des appels entrants internationaux est à la charge de l'appelant. Pour vous appeler depuis la France, vos interlocuteurs devront composer le 00 (international), 82 (Corée), 2 (Séoul) puis le numéro (sans le premier zéro pour un portable).

Internet

La Corée dispose de la meilleure couverture Internet et de la connectivité la plus rapide au monde (avec 14 Mbps en moyenne par habitant). Le WiFi est accessible dans la plupart des lieux publics (restaurants et cafés en particulier) et dans certaines lignes de métro.

Transports

Le métro de Séoul est sûr, propre, pratique et peu coûteux (de 1 050 KRW à 1 400 KRW environ pour des trajets dans Séoul). Il est en service de 5 heures du matin à minuit environ. Le nom des stations est systématiquement transcrit en anglais et les sorties sont numérotées. Des cartes de métro rechargeables sont facilement disponibles aux bornes automatiques (interface en anglais) présentes dans toutes les stations de métro. Ces cartes sont valables dans le métro et les bus (la correspondance entre métro et bus est gratuite dans un délai d'une demi-heure) et la plupart des taxis de Séoul (mais pas hors de la ville).

Les taxis normaux (gris ou orange) sont nombreux et bon marché (prise en charge 3 000 KRW, puis environ 100 KRW pour 142 mètres). Le tarif de nuit, plus cher, s'applique après minuit. Les taxis noirs « *Deluxe* » sont environ deux fois plus chers. La plupart des taxis à Séoul acceptent aussi les cartes bancaires internationales. Les taxis séouliens peuvent presque toujours délivrer un reçu imprimé, ce qui est loin d'être le cas en province.

Orientation

Il est difficile de s'orienter en Corée : le système d'adresses a été modifié fin 2014, mais la plupart des taxis sont plus familiers avec l'ancien système. Il est souvent pratique d'utiliser des points de repère connus (bâtiments remarquables, stations de métro, nom de l'immeuble...). Des plans de quartier détaillés sont affichés dans toutes les stations de métro. Il est prudent de se munir d'un plan en coréen du lieu où vous vous rendez, même si vous y allez en taxi, afin, le cas échéant, de demander votre chemin. À noter que la plupart des taxis ne parlent pas (ou très peu l'anglais). Certains affichent une bannière « *Interprétariat gratuit* » qui consiste pour eux à appeler un numéro où un correspondant peut faire la traduction à distance.

La pratique des affaires en Corée du Sud

La prise de rendez-vous

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à l'avance et il convient d'éviter certaines périodes de l'année si l'on souhaite rentabiliser un déplacement : la période de vacances entre la mi-juillet et la mi-août, la période de fin septembre à début octobre (rythmée par des fêtes nationales), et la période de Noël où il est plus difficile de rencontrer des interlocuteurs, même si les Coréens prennent encore peu de vacances.

Jours fériés en Corée du Sud

Dates	Intitulés
1 ^{er} janvier	Jour de l'An
1 ^{er} jour du 1 ^{er} mois lunaire (prochain : 8 février 2016)	« Seollal » ou jour de l'An lunaire
1 ^{er} mars	Jour du Mouvement de l'Indépendance
5 avril	Jour de l'Arbre
5 mai	Jour des Enfants
8 ^e jour du 4 ^e mois lunaire (25 mai 2015 – 14 mai 2016)	Anniversaire de Bouddha
6 juin	Jour commémoratif des morts au champ d'honneur
15 août	Jour de la Libération
15 ^e jour du 8 ^e mois lunaire (27-29 septembre 2015 et 14-16 septembre 2016)	« Chuseok » ou fête de la moisson
3 octobre	Fondation de la Nation
9 octobre	Journée du Hangeul
25 décembre	Noël

Les meilleurs créneaux de rendez-vous sont 10 h-12 h et 14 h-16 h. La ponctualité est de rigueur. En cas de retard, le visiteur doit immédiatement prévenir ses interlocuteurs. Pour gérer son emploi du temps, il est recommandé de s'équiper d'un téléphone portable aux normes coréennes. Par ailleurs, les encombrements étant fréquents à Séoul, le risque de retard est élevé.

Le premier face-à-face

Traditionnellement, les Coréens se saluent entre eux en inclinant le buste, plus ou moins profondément selon le respect que l'on souhaite montrer. Ils peuvent aussi se serrer la main. On ne serre généralement pas la main d'une Coréenne, sauf si celle-ci en prend l'initiative. Le premier contact débute par l'échange des cartes de visite qui précède la poignée de main. Les cartes de visite devront être données et reçues avec la main droite ou mieux avec les deux mains mais jamais avec la main gauche. De manière générale, la plupart des gens utilisent rarement une seule main et la main gauche, paume ouverte, accompagne souvent l'avant-bras droit. Il est recommandé de lire attentivement les cartes qui sont remises et de les conserver devant soi pendant l'entretien. Les cartes sont généralement rédigées en anglais au recto et en coréen au verso. Le titre mentionné sur la carte est de première importance et doit correspondre à une position hiérarchique similaire dans une structure coréenne. La plupart des Coréens ont un nom de famille monosyllabique et un prénom bi-syllabique placé après le nom. Les noms de famille très répandus sont KIM, PARK et LEE. Quand l'on s'adresse à un coréen dans le cadre professionnel, seul son nom de famille doit être utilisé, précédé s'il y a lieu du titre : Dr. KIM ou M. le Directeur PARK, par exemple. Le titre « *chairman* » est généralement employé pour les patrons d'entreprise, suivi du nom de famille.

L'interprète franco-coréen, un choix sécurisant

Le recours à un interprète, parfois indispensable, est un choix sécurisant avec les personnes que l'on ne connaît pas. Il est préférable de passer directement du français au coréen plutôt que par l'intermédiaire de l'anglais pour éviter les malentendus. Par ailleurs, il est important de préparer l'entretien à l'avance avec l'interprète. Il n'y a pas de difficulté à trouver en Corée des interprètes coréen-français de qualité. Dans le cas où l'entretien se déroule en anglais, il convient de parler simplement et clairement, et de s'assurer régulièrement que tout ce qui a été dit est bien compris de ses interlocuteurs.

La négociation : ne pas perdre la face et ne pas faire perdre la face

Avant d'entamer une négociation, il est utile d'être présenté par un intermédiaire que l'interlocuteur coréen respecte. L'intermédiaire est chargé de présenter la société française, ses succès passés, ses références. Le Bureau Business France de l'Ambassade (Business France) ou une société déjà connue des deux parties peuvent jouer ce rôle.

Le négociateur doit être attentif au comportement de son interlocuteur coréen, rester patient mais ferme, en sachant parfois faire preuve de souplesse. Les Coréens accordent une importance primordiale à la cordialité des rapports entre partenaires. La discussion peut être néanmoins vive, les Coréens reconnaissant eux-mêmes être assez émotifs et parfois rugueux dans le contact. Le partenaire étranger doit prendre garde à ne pas mettre son partenaire coréen dans l'embarras, surtout vis-à-vis de ses subordonnés. Cependant, si l'on considère que la partie adverse va trop loin, il est préférable de marquer le coup afin de se faire respecter, la complaisance pouvant être assimilée à de la faiblesse.

Les relations personnelles sont de première importance et il convient d'accepter les invitations, les négociations se poursuivant bien souvent en dehors du lieu de travail. Les responsables d'entreprises coréennes apprécient de sortir le soir entre eux, mais aussi avec leurs interlocuteurs.

La notion de confidentialité ou de secret professionnel est très relative en Corée. Les données ou informations transmises à ses interlocuteurs sont souvent vite connues de tous, même en cours de négociation. Les négociations peuvent échouer à cause d'une publicité trop précoce.

Les relations professionnelles en Corée

Société confucéenne, la Corée attribue une place essentielle à la hiérarchie, fondée sur l'ancienneté. Chaque individu occupe un rang particulier dans la hiérarchie et il en résulte un goût prononcé pour le protocole et le cérémonial. Un responsable coréen d'administration ou d'entreprise veillera à ne rencontrer qu'un interlocuteur jugé d'un rang équivalent. D'où l'importance des titres qui figurent sur les cartes de visite et l'usage courant des *curriculum vitae* envoyés à l'appui d'une demande de rendez-vous. Beaucoup d'entreprises ont adopté, dans leur organisation, un système quasi-militaire. Le poids de cette hiérarchie a pu faire que l'ancienneté a longtemps primé sur le mérite. Ces dernières années néanmoins, de nombreuses entreprises ont progressivement introduit l'avancement au mérite et la rétribution des performances. Longtemps garant de cohésion et d'égalitarisme communautaire, le système peut se révéler dommageable tant à la communication qu'à la productivité des entreprises. En effet, la communication devant toujours transiter par les supérieurs hiérarchiques, la prise de décisions est parfois très longue.

Le principe de hiérarchie se combine en Corée avec le rôle prépondérant exercé par le groupe sur l'individu. Aux liens qui se tissent à l'école, à l'université, lors du service militaire ou dans l'entreprise s'ajoutent les solidarités qui se créent dans les cadres religieux, politique ou culturel. En établissant des relations de confiance avec vos partenaires coréens, vous pourrez les conduire à activer leurs réseaux de relations à votre avantage. Contrepartie légitime, ils attendront de votre part des services équivalents.

La pratique des contrats

Les Européens et les Coréens ont tendance à envisager de manière différente la fonction du contrat. Pour les Coréens, c'est un accord de base susceptible d'évoluer au fil du temps : on s'attachera donc moins à la lettre du contrat qu'à son esprit et à la bonne volonté des parties. Les Français ont plutôt tendance à assimiler les contrats à des tables de loi inviolables qui apportent des réponses à toutes les questions. Travailler sans contrat, en Corée comme ailleurs, est dangereux et les Coréens restent demandeurs de contrats en bonne et due forme dans leurs relations d'affaires avec les étrangers.

Il est important de garder des traces écrites tout au long d'une négociation d'affaires avec des partenaires coréens afin de limiter tout éventuel malentendu ultérieur. Il faut se donner le temps et les moyens nécessaires à la rédaction d'un contrat de qualité et s'efforcer de ne pas en négliger les détails, même pressé par des impératifs commerciaux ou de temps. Les Coréens auront en effet tendance à demander un contrat court, ne dépassant pas 3 pages, mais il importe au contraire de bien le détailler, notamment au niveau de la clause attributive de juridiction. Les cabinets d'avocats coréens sont très compétents, mais tous comptent parmi leurs clients les grandes entreprises coréennes « *chaebols* »...

Les manquements graves aux obligations contractuelles sont relativement rares. Il faut cependant rester vigilant et réagir chaque fois qu'une clause risque de ne pas être respectée. Dans la conception coréenne, un contrat évolue nécessairement avec le temps. À cet égard, procéder de temps à autre à des révisions du contrat en prenant en compte l'évolution du contexte légal et économique est recommandé. Cette mise à jour contribue également à maintenir une union durable et fructueuse avec ses partenaires. Le maintien d'un dialogue courtois permanent et suivi est donc indispensable à la relation contractuelle.

Les moyens de paiement

Les moyens de paiement les plus courants en Corée du Sud sont l'argent liquide et la carte de crédit, l'usage du chèque étant quasiment inexistant.

Au niveau **commercial, trois moyens sont utilisés pour le paiement des importations** : les crédits documentaires, les encaissements documentaires et les transactions en compte courant.

- Les crédits documentaires :

Ils offrent au vendeur une garantie de paiement fournie par une banque, dite émettrice, celle-ci supportant l'essentiel du risque associé à la transaction. L'exportateur est ainsi protégé contre le risque de refus des marchandises par l'importateur, l'insolvabilité de l'importateur, le retard de paiement et le risque lié à la réglementation des changes.

- Les encaissements documentaires :

Ils consistent, pour le vendeur, à confier à sa banque les documents commerciaux et financiers, avec mandat de les faire remettre à l'acheteur contre paiement comptant ou engagement de payer à une échéance donnée. L'encaissement documentaire est simple mais ne constitue pas une garantie de paiement. L'exportateur n'est ni couvert face à un refus non motivé des marchandises par l'importateur, ni protégé contre son éventuelle insolvabilité.

- Les transactions en compte courant :

Le virement bancaire international reste rare. S'il détient des informations commerciales et financières sûres, l'exportateur peut opter pour ce type de transfert rapide, simple et peu onéreux, mais plus risqué.

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement aux travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie vers une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette Convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

Pour aller plus loin

Rendez-vous sur la Librairie du commerce internationale de notre site internet, www.ubifrance.fr...



Guide des affaires Corée du Sud

Pour tout savoir sur : l'environnement des affaires, les problématiques d'accès marché, les spécificités locales de la pratique des affaires, comment trouver le bon partenaire... et préparer au mieux sa **mission de prospection**.

Édition de juillet 2013, mise à jour de juillet 2014, 122 pages, 50 EUR

UBIFRANCE vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes d'UBIFRANCE.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : www.ubifrance.fr

© 2015 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001 : 2008.

Auteur : Ubifrance Business France Corée du Sud – Bureau de Seoul

Adresse : Ambassade de France en Corée
Samheung Bldg. 8th Fl., 329 Teheran-ro, Gangnam-gu,
Seoul 135-711

Rédigée par : Dominique Boutter

Revue par : xxxx

Version originale du : 27 août 2009

Version mise à jour le : avril 2015